



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 29/07/2020

Un rassemblement festif à caractère musical pouvant regrouper plusieurs centaines de participants est susceptible de se dérouler entre le vendredi 31 juillet 2020 et le lundi 03 août 2020 inclus dans le département de la Vienne.

À ce titre et considérant que les forces de sécurité et moyens de secours ne pourront assurer un niveau de sécurité satisfaisant en vue d'une telle manifestation, susceptible de s'installer sans autorisation préalable en divers points du département, madame Chantal CASTELNOT, préfète, interdit par voie d'arrêtés préfectoraux, pour la période du vendredi 31 juillet 2020 à 20 heures au lundi 03 août 2020 à 8 heures :

- la tenue des rassemblements festifs à caractère musical autres que ceux légalement déclarés ou autorisés ;
- la circulation des poids-lourds de plus de 3,5 tonnes de PTAC sur l'ensemble des réseaux routiers (réseau routier national et réseau secondaire) du département de la Vienne pour les véhicules transportant du matériel susceptible d'être utilisé pour une manifestation non autorisée notamment sonorisation, sound system, amplificateurs.

La crise sanitaire est toujours en cours, et les indicateurs régionaux de surveillance de l'épidémie de Covid-19 sont à la hausse depuis le début du mois de juillet. Ce type de rassemblement, ne permettant pas une sécurité sanitaire suffisante et un respect des gestes barrières par les participants, rend probable l'apparition de cas groupés de contamination sur le territoire et compromet la sécurité de tous.

Contact presse
Cabinet de la préfète
Bureau de la communication
interministérielle

Mél : anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr

7, place Aristide Briand
86000 Poitiers

